

## DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE

### SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE, qui détenait **directement** 99 120 actions et droits de vote représentant 9,912% du capital de la société **PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**, a déclaré avoir franchi **directement** à la hausse, le **29/03/2013**, le seuil de **10%** des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 1 500 actions et droits de vote représentant 0,15% du capital de la société.

Suite à ce franchissement de seuil, la Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE détient **directement** 100 620 actions et droits de vote représentant 10,062% du capital de la société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF.

Par ailleurs, la Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE détient dans le capital de PLACEMENT DE TUNISIE SICAF :

- indirectement 24 531 actions et droits de vote représentant 2,453% du capital détenus par LA GENERALE DE PARTICIPATIONS DE TUNISIE SICAF,
- De concert 398 898 actions et droits de vote représentant 39,890% du capital détenus par la BANQUE DE TUNISIE.

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 mai 2013 par la Banque de Tunisie.